Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collectivité Territoriale de Martinique

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DGS-APL/ag

Fort-de-France, le 19 décembre 2021

Monsieur le Premier Président,

Par courrier du 16 novembre 2021 vous m'adressez le projet de rapport d'évaluation de politique publique relative au revenu de solidarité active, accompagné de la synthèse des cahiers territoriaux et du cahier territorial qui concerne la collectivité Territoriale de Martinique. Je vous en remercie.

J'ai par ailleurs pris bonne note que, conformément aux articles L.143-8 et R.143-13 du code des juridictions financières, ce rapport, « après que son texte définitif aura été adopté par la Cour, sera publié » avec ma réponse et celles des autres destinataires intéressés.

La nouvelle mandature de la CTM a été, suite, aux élections, installée le deux juillet 2021.

Le projet de cette nouvelle mandature est précis et décliné dans 208 mesures.

Certaines de ces mesures s'inscrivent dans une volonté politique affirmée d'offrir des opportunités d'emplois à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent être accompagnés-ées par les dispositifs relevant de la CTM et plus largement de ses partenaires.

Les différents rapports de la cour des comptes (provisoire et définitif) ont mis en exergue plusieurs points dont certains pouvant être, il est vrai, qualifiés de dysfonctionnements ou de faiblesses dans la mise en œuvre de la politique publique du revenu de solidarité active en Martinique.

A la lecture de **ce rapport définitif**, le premier engagement que je veux prendre c'est celui du renforcement des politiques publiques en direction du territoire martiniquais. La Collectivité Territoriale de Martinique, née en 2015 de la substitution du Conseil général compétent pour le RSA et du Conseil régional peut aujourd'hui mobiliser totalement le panel de dispositifs à sa main et offrir de nouvelles opportunités en matière de formation et d'accès à l'emploi durable.

Ce territoire est nous le savons tous, confronté à des difficultés, sociales et économiques et la crise sanitaire liée à la COVID -19 a démontré s'il en était besoin combien l'action d'une collectivité comme la nôtre devra être innovante, rapide et percutante pour éviter l'effondrement d'une politique publique de solidarité.

Monsieur le Premier Président
Service du Greffe de la cour
13 rue Cambon
75 100 Paris

L'enjeu est incontestablement de donner davantage de solidarité territoriale en impliquant partout où cela s'avère possible, tous les acteurs et notamment les élus locaux et de proximité (maires et conseillers communautaires).

Si anciennement, la CTM a pu donner à un moment l'impression aux martiniquaises et aux martiniquais d'ignorer leurs attentes, l'ambition de la mandature actuelle est de tout faire pour mieux répondre à ces attentes.

Le rapport de la Cour des comptes examine précisément les **modalités de mise en œuvre de la politique du RSA à la Martinique.**

Elle a émis plusieurs recommandations, notamment sur la faiblesse de la contractualisation avec les bénéficiaires en vue d'une sortie positive du dispositif et par voie de conséquence, le maintien durant de nombreuses années de certains bénéficiaires dans le dispositif (ils y sont parfois depuis l'origine)

Ces recommandations viendront donc nourrir la réflexion actuelle de la CTM en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

En ma qualité de Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, je considère que tout doit être fait pour que les martiniquaises et martiniquais les plus fragiles socialement et singulièrement les jeunes, puissent trouver une réponse. C'est notre priorité. Et si c'est utile, avant l'emploi, tout faire pour que des formations offrent de réelles opportunités et ce dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois.

A cet égard, plusieurs décisions ont récemment été prises par la CTM pour renforcer l'attractivité du territoire martiniquais.

Je me permets d'en citer certaines : Élaboration d'un plan de relance ambitieux, décisions de mener de grands chantiers, perspectives nouvelles pour le développement économique…

Au-delà de ces premières mesures très ambitieuses globalement, s'agissant des bénéficiaires du RSA, la politique future que mènera la CTM insistera davantage, comme le propose le rapport de la Cour des comptes, sur l'accompagnement à toutes les étapes des bénéficiaires du RSA avec pour objectif de les insérer durablement dans l'emploi.

Des outils sont déjà présents comme la plateforme AKTIF MATINIK. La formation sera adaptée à ces nouveaux enjeux pour encore **renforcer la professionnalisation des conseillers en insertion et les travailleurs sociaux**.

L'expérimentation actuelle du Service Publique de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) en Martinique forte de plus de deux cents offres de services conforte l'idée d'une nécessaire mobilisation de tous les acteurs autour d'un objectif partagé : celui de la bataille pour l'insertion professionnelle.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrira dans une approche ambitieuse et volontariste au service de l'emploi **en portant une attention particulière aux attentes exprimées des jeunes qui demeurent, une des cibles prioritaires.**

Je vous d'agréer, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique

Serge LETCHIMY

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE | Rue Gaston DEFFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@ctm.mq